CONTRAT DE PRET ETUDIANT

Le bénéficiaire :

Nom Prénom.....

Adresse.....

CP..... VILLE.....

Tél..... Email .....

Inscrit en formation à :

.....

.....

.....

Prêt du / / au / /

La société MD Bat s'engage à prêter au bénéficiaire durant la période définie ci-dessus les logiciels : **POUTR M - STRUCTUR S - ASSEMBL S – MOB S - EOLE S.**
Ces logiciels, non bridés, sont nominatifs et un filigrane "Formation" apparaît sur les impressions.

Le bénéficiaire s'engage à faire un usage personnel des logiciels. La clé de protection mise à sa disposition lui est strictement réservée et ne pourra être transmise à quiconque sans l'aval express de MD Bat.
Toute utilisation sortant du cadre strict du présent contrat de prêt, et susceptible de porter préjudice a la société MD Bat, serait constitutif d'un fait pouvant justifier d'éventuelles poursuites judiciaires.
Dans le cadre de ce prêt, ces logiciels ne peuvent en aucun cas servir à l'élaboration d'une étude réelle de structure existante ou à venir.

Les logiciels sont livrés tels quels et ne sont qu'une "Aide". La société MD Bat ne garantit pas l'absence d'anomalie. En aucun cas, la société MD Bat et son personnel, ne peuvent être tenus pour responsable de préjudices liés à l'utilisation des logiciels mis à disposition par elle.

Sont mis à disposition :
- 1 CD incluant les logiciels, leur mode d'emploi au format PDF, leur didacticiel
- 1 Clé USB de protection

Commander une version étudiante : Retourner par courrier :
- Ce contrat de prêt complété et signé.
- Un justificatif de formation pour la période concernée par le prêt.
- Un chèque de caution de 50.00 €, qui sera encaissé, cette somme étant restituée à la fin du prêt à réception de la clé de protection en état de marche.
- Un chèque de 25.00 € correspondant aux frais de gestion.

Le contrat est valide pour la durée de la formation en cours sans excéder une année. Il sera possible de le prolonger autant que nécessaire sur présentation d'un justificatif de formation valable. Les logiciels seront alors réactualisés en fonction des évolutions de la période précédente.
A l'expiration du délai de prêt, le bénéficiaire s'engage à restituer la clé de protection sous 15 jours.

La société MD Bat. Le receveur du prêt.